

DOSSIER D'INSCRIPTION – PROFESSIONNEL
11^{ème} Foire de l'APE – Dimanche 19 mai 2024 au Lac Vert de CATUS

IDENTITÉ DE L'EXPOSANT OBLIGATOIRE

NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° TÉL FIXE : _____ N° TÉL PORTABLE : _____

Né(e) le _____ à Département _____ Ville _____

N° SIRET : _____ RAISON SOCIALE : _____

ADRESSE du Siège social : _____

ADRESSE MAIL : _____ @ _____

Nature et Numéro de la pièce d'identité présentée : _____

Délivrée le _____ par _____

LISTE DES PRODUITS EXPOSÉS et PROVENANCE

RÉSERVATIONS

Chaque commerçant doit être autonome pour leurs besoins énergétiques

JE RÉSERVE :

_____ Emplacement de 3 mètres à 12 Euros l'emplacement Soit un total de _____ €

_____ Repas (comprenant Sandwich saucisse ou merguez + Boissons) à 8 € Soit un total de _____ €

Ci-joint, le règlement de _____ €, payé en ☐ ESPÈCES ☐ CHÈQUE, n° _____

Je soussigné(e) _____, m'engage à être présent de 9h à 17h sur la 11^{ème} Foire de l'APE le dimanche 19 mai 2024, avoir lu et accepté le règlement fourni avec ce dossier d'inscription.

Copie de la pièce d'identité, règlement intérieur signé, le justificatif au Registre du Commerce, l'attestation d'assurance et règlement effectué OBLIGATOIREMENT avant le 11 mai 2024 sinon l'inscription ne sera pas prise en compte.

Une permanence à la mairie de CATUS pour ceux et celles qui le souhaitent. Les Mercredis 10 et 17 avril 2024 et Samedis 13, 20 et 27 avril 2024 de 9h à 12h.

Je m'engage à fournir une pièce d'identité, un justificatif d'inscription au Registre du Commerce et une attestation de responsabilité civile.

Je déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de Commerce.
- Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à _____, Le _____ / _____ / 2024

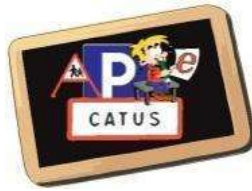
Cachet et signature :

Association des Parents d'Élèves - Place de la Fontaine des Fraysses - 46150 CATUS

Email: apecatus46@gmail.com

Site: apecatus.e-monsite.com

Téléphone : 07 65 18 89 23



RÈGLEMENT

11^{ème} Foire de l'APE au Lac Vert de Catus – Dimanche 19 mai 2024

ARTICLE 1 – LIEU ET DATES

Les participants devront être présents durant toute la durée d'ouverture au public

ARTICLE 2 – L'INSTALLATION

L'installation et le rangement devront s'effectuer en dehors des heures d'ouverture par chaque participant de 6h à 8h00.

Chaque participant devra se présenter aux entrées du site avant 8h00. Tout exposant se présentant après 8h00 devra rejoindre son emplacement à pied.

L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8h30.

ARTICLE 3 - STATIONNEMENT

Pour des raisons de sécurité, aucune voiture ne sera autorisée à se garer derrière les stands.

Les véhicules seront autorisés de 6h00 à 8h00 pour la mise en place et à partir de 17h00 pour le remballage.

ARTICLE 4 - ASSURANCE

Une attestation d'assurance civile, votre déclaration au registre du commerce ou au registre des métiers (pour les professionnels) ainsi qu'un chèque à l'ordre de l'APE de CATUS doit être envoyé avec le dossier d'inscription avant le 11 mai 2024.

ARTICLE 5 - DÉSISTEMENT

En raison des frais engagés, les annulations à moins de 10 jours ne donnent lieu à aucun remboursement.

En cas d'absence, votre place peut être remplacée pour un autre participant et lorsque vous reviendrez une autre place vous sera affectée.

ARTICLE 6

L'APE de CATUS en tant qu'organisateur, se réserve le droit et l'exclusivité de vendre des boissons, et la petite restauration.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou pertes et se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature qui ne satisferait pas aux conditions ci-dessus.

Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles.

Tout dossier incomplet sera mis en attente des pièces complémentaires.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.

Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour de la foire. Sont interdit à la vente : les armes et les animaux.

Le bénéficiaire s'engage à se munir, d'une pièce d'identité, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au Registre du Commerce. (Documents à fournir au moment de l'inscription).

Pour le bien être de notre nature, il est interdit de laisser sur les emplacements des détruits ou objets invendus quelle qu'en soit la taille. La police municipale convoquera tout contrevenant.

Se munir de son matériel : table, chaise, parasol ... protégez-vous !!! **signature :**



Association des Parents d'Élèves
Maison des associations - Allée du 19 mars 1962 - 46150 CATUS
Email : apecatus46@gmail.com
Site : apecatus.e-monsite.com
Téléphone : 07 65 18 89 23

